

# Budget participatif

Le budget participatif est un dispositif permettant aux Herbignacais de proposer des projets en respectant le budget d'investissement de 20000 € alloué en 2022.

## Qui peut déposer un projet ?

Tout résidant à partir de 11 ans, à titre individuel, à titre collectif (collectif, école, collège..) ou associatif

## Comment le projet est-il sélectionné ?

Le projet doit répondre aux différents critères de recevabilité écrit dans le règlement.

## Quels types de projets peut-on proposer ?

Les projets doivent être à visée collective et relever des compétences de la ville dans les thématiques suivantes :

- › Aménagement de l'espace public
- › Nature et environnement
- › Solidarité, éducation et vivre ensemble
- › Culture, sport et patrimoine
- › Mobilité
- › Economie et tourisme

## Comment déposer son projet ?

Entre le 1er mars et le 30 avril, les personnes intéressées disposent de 2 mois pour proposer leur idées de projets :

- › Sur la plateforme numérique dédiée : <https://purpoz.com/project/la-fabrique-a-projets-citoyens-dherbignac/collect/depot-des-projets> (<https://purpoz.com/project/la-fabrique-a-projets-citoyens-dherbignac/collect/depot-des-projets>)
- › par mail à [sandra.gerard@herbignac.com](mailto:sandra.gerard@herbignac.com)
- › par papier en déposant le formulaire de dépôt de projets à l'accueil de la mairie (formulaire disponible en téléchargement)

# Les étapes du projet



**Votez pour vos projets préférés** sur la plateforme numérique dédiée **Purpoz - La fabrique à projets citoyens d'Herbignac - La fabrique à projets citoyens d'Herbignac** (<https://purpoz.com/project/la-fabrique-a-projets-citoyens-dherbignac/selection/vote-pour-vos-projets-preferes>)



HERBIGNAC

## MAIRIE DE HERBIGNAC

1 avenue de la Monneraye  
44410 Herbignac

### HORAIRE :

Lun - Mar - Mer - Ven : 9h > 12h /

13h30 > 17h30

Jeu : 8h30 > 14h

Sam : 9h > 12h (Etat-Civil  
uniquement)

☎ 02 40 88 90 01